

Appel d'offres : Voyage scolaire OCEAN mai 2025

Etablissement : - Collège Fleurot d'Hérival – rue Gérard Grivet - 88370 Plombières-les-Bains (Vosges)

Dates : - départ le 26/05/2025, retour le 28/05/2025 (3 jours et 2 nuits)

Effectif : - 63 élèves (32 filles, 31 garçons) + 6 adultes accompagnateurs

Hébergement : - hôtel du Futuroscope

- Ou autre Centre d'hébergement pour l'accueil des groupes et approprié à l'itinéraire

Pour les accompagnateurs : une chambre double, une chambre triple, une chambre simple

Pour les élèves : chambres-dortoirs

Repas : tous les repas à partir du soir 1 (petit-déjeuner et midi du jour 1 tirés du sac, fournis par les familles)

Transport : En autocar : départ et retour devant le collège

Programme :

- Jour 1 :

- Départ de Plombières.
- Petit déjeuner et pique-nique du midi tirés du sac (fourni par les familles) en cours de route.
- visite **avec guide** du Futuroscope
- spectacle nocturne du Futuroscope

- Jour 2 :

- petit-déjeuner et départ du lieu d'hébergement
- Visite de l'aquarium de La Rochelle avec médiation en 2 groupes
- plage du Chef de Baie ou la plage des Minimes ou autre dans les environs (selon la météo et le lieu du canoë-kayak)
- déjeuner pique-nique
- Canoë-kayak
- Retour au lieu d'hébergement et dîner sur place

- Jour 3 :

- Journée visite libre du Futuroscope pour les élèves avec panier repas fourni

- retour à Plombières-les-Bains avec dîner repas chaud sur la route

Demandes particulières :

Demande de devis comprenant l'ensemble du séjour (transports, hébergement, entrées, visites...) spécifiant le prix global ainsi que le prix par participant.

Le coût total par participant doit inclure :

- l'assurance annulation individuelle et groupe ;
- l'hébergement et les repas (du dîner du 1^{er} jour au dîner du 3^{ème} jour, avec des paniers repas pour les jours 2 et 3). Les éventuels régimes alimentaires spéciaux ne feront pas l'objet de surcoûts.
- les activités prévues par le programme.

Garantie de sérieux du prestataire attendue.

NB :

- l'appel d'offre est publié en amont du Conseil d'administration de l'établissement qui se réunira le 07/11/2024, lequel statuera sur le principe pédagogique et le budget, et votera ou non la tenue du voyage ;

- le nombre exact de participants sera communiqué dans le courant du mois de novembre 2024 ;

- les factures devront être déposées sur la plateforme Chorus Pro ;

- aucun acompte ne pourra être versé sur l'exercice 2024.